RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

ARRÊTÉ

Portant nomination conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro).

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 711-1 et D. 711-6-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII ;

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2021-1723 du 20 décembre 2021 portant intégration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à celui-ci, notamment son article 1er :

Vu les propositions de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) **:**

1° Au titre des présidents d'universités dont le siège est situé dans les académies d'implantation des écoles internes et avec lesquelles l'institut est associé ou lié par une convention :

- Le président de l'université de Dijon, ou son représentant,
- Le président de l'université de Montpellier, ou son représentant,
- Le président de l'université de Rennes I, ou son représentant,

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement, dont un directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole ; :

- M. Jean-Marie BARILLÈRE, Président de l'Union des maisons de Champagne ;

- M. François BEAUPERE, Président de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire ;

- Mme Corinne BITAUD, Directrice de l'Institut technique de l'horticulture (Astredhor) ;

- M. Dominique CHARGÉ, Président de la Coopération agricole ;

- M. Pierre GUEZ, Président de l'Association *FoodTech* Dijon Bourgogne-Franche-Comté ;

- Mme Isabelle PLASSAIS, directrice de l'EPLEFPA de Marmilhat, Présidente de l'Union nationale de l'enseignement agricole public ;

- Mme Carole SORREAU, Directrice Groupe – *Business development*.

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

- Mme Laure COUDRET-LAUT, Directrice d'Erasmus + ;

- Mme Bettina LAVILLE, Conseiller d'Etat honoraire, Présidente et fondatrice du Comité 21 ;

Sur proposition du ministre chargé de la recherche,

- M. Nicolas GAUSSERES, Directeur nutrition de Danone,

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 11 Février 2022

Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Valérie BADUEL